



## **COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 AOÛT 2016 A BRENNILIS**

### **Étaient présents (18) :**

**BOTMEUR :** Gérard GUEN, Éric PRIGENT

**BRASPARTS :** Jean-Pierre BROUSTAL, Joseph SIMON, Josiane GUINVARC'H, Yvonne QUIMERC'H

**BRENNILIS :** Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

**LA FEUILLEE :**

**LOPEREC :** Jean-Pierre LE BIHAN, Jean-Yves CRENN

**LOQUEFFRET :** Marcel SALAÛN, Alain HAMON, Jean-Pierre SALAÛN

**PLOUYE :** Marcel LE GUERN, Geneviève LE MAT, Aimé SCHLOSSER

**SAINT-RIVOAL :** Yves Claude GUILLOU, Jean-Yves JACQ

**Excusés :** Gérard RANNOU a donné pouvoir à Eric PRIGENT, Danièle ROSE a donné pouvoir à Jean-Yves CRENN, Régis LE GOFF a donné pouvoir à Alexis MANAC'H, Jean FAILLARD a donné pouvoir à Marie-Noëlle JAFFRE, François LE LUYER a donné pouvoir à Jean-Pierre LE BIHAN

**Absents :** Néant

**Secrétaires de séance :** Alexis MANAC'H et Marie-Noëlle JAFFRE

### **Ordre du jour :**

→ Commerce relais à Saint-Rivoal

- Acquisition du fonds de commerce
- Décision modificative
- Fixation du montant du loyer

→ Fonds de concours : dossiers présentés par les communes

→ Questions diverses

---

La séance débute à 20 heures 15

## **Commerce de St Rivoal**

### **. Acquisition du fonds de commerce :**

Le président fait part au conseil communautaire d'un certain nombre de données chiffrées :

- 50 000 € pour le rachat par CCYE du FDC proprement dit,
- 2 500 € H.T. de frais de notaire,
- 250 € H.T. pour remboursement de caution,
- 2 110 € de charges : eau/gaz/électricité/frais inhérents au véhicule (assurance, C.T., C.G....),...

L'ensemble correspondant à un total de 54.861 € H.T.

Les décisions modificatives correspondantes à ces choix seront inscrites au budget annexe du commerce relais de Saint-Rivoal.

Le gaz sera revendu au futur locataire.

L'état des dépenses et recettes fait apparaître un reste H.T. de 192 532,98 € ce qui correspondrait sur une période de 20 ans à un loyer mensuel de 802 € ; la prise en compte des charges mentionnées ci-dessus, y compris la taxe foncière (200 €/an) porterait ce loyer à 820 € H.T.

### **. Propositions quant aux modalités de cette location :**

Regrouper dans le même contrat la location du fonds et celle des murs.

Contrat révisable (un an renouvelable) avec préavis de 3 mois en cas de départ du locataire.

Caution exigée de 5 000 € (soit 6 mois de loyer).

Appel à preneur sur la base de publicité par voie d'annonces légales avec délai de réponse, et nouvelle parution à la suite de sa désignation.

Les membres pressentis pour le choix du locataire sont : le président, le maire de St Rivoal, le vice-président aux finances et un représentant de la CCI (en l'occurrence probablement Mme Catherine GUIHARD).

Nota : concernant cette acquisition du fonds de commerce, le conseil communautaire ne souhaite pas contracter de prêt.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, entérine l'ensemble des propositions et conditions énumérées ci-dessus et notamment : la fixation à 820 € H.T. du loyer mensuel, une caution de 5 000 €, les modalités du bail...

### **Délibération relative à un stock de marchandises (cave à vins) :**

Après l'avoir rapidement présenté, le président propose au conseil communautaire de racheter ce stock estimé à 2 047,50 € (soit à 70 % de sa valeur) pour ensuite le revendre au futur repreneur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de l'achat et de la vente de ce stock à hauteur du montant ci-dessus indiqué.

### **Fonds de concours**

Le dossier présenté par la commune de Plouyé concerne des travaux de voirie pour un total de 99 677,68 € ; le montant des subventions attribuées est de 12 454 €.

Le fonds de concours sollicité est de 43 611,89 € ; il est accordé, à l'unanimité par le conseil communautaire.

### **Questions diverses :**

Concernant la future fusion CCYE/CCMA, le conseil communautaire, à l'unanimité, propose :

- Que le siège de la nouvelle collectivité soit situé à Loqueffret (actuel siège CCYE).
- Que son appellation soit « Monts d'Arrée Communauté ».
- Que prévale un accord local portant à 32 le nombre des conseillers communautaires du nouvel EPCI.

### **Bar associatif – salle annexe chalets à Botmeur :**

Eric PRIGENT informe l'assemblée de l'activité du bar associatif sur Botmeur qui occupe le bâtiment annexe aux chalets deux fois par semaine. Ce bar associatif connaît une bonne fréquentation, il est envisagé par la commune de rénover un bâtiment communal pour continuer dans de meilleures conditions cette activité. Toutefois la rénovation du local ne sera pas terminée au 31 décembre 2016, il demande donc que soit possible de continuer l'occupation du bâtiment annexe aux chalets jusqu'à la fin de rénovation du bâtiment communal.

L'assemblée donne son accord car il existe un projet de nouveau local pour le bar associatif de la commune.

La date du prochain conseil communautaire est fixée au mardi 13 septembre 2016, à 20H00, à Loqueffret.

La séance se termine à 21 heures 45